

DEPARTEMENT
DES
PYRENEES - ATLANTIQUES

COMMUNE D'ASSON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITÉ

Le Maire de la Commune d'ASSON certifie avoir, à la date du 11 octobre 2017, fait afficher à la mairie, aux extrémités du chemin rural dit Mouli de Labarbère, ainsi que sur la portion du chemin à aliéner, un arrêté en date du 2 octobre 2017, portant ouverture de l'enquête publique préalable à la suppression et à l'aliénation d'une portion du chemin rural dit Mouli de Labarbère. L'affichage sera présent sur le site jusqu'au 13 novembre 2017.

Ledit arrêté a en outre été publié dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le Département.

Fait à ASSON,

Le 12 octobre 2017

Le Maire,

Marc CANTON

signature et cachet de la mairie

